

**DÉCISION PORTANT CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCATION D'UNE  
PLACE DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DU MOULIN AU PROFIT DE  
MADAME MICHÈLE MARRE**

**Adm N° 2024 - 163**

**Le Maire de MOISSAC,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22, 5°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 5°,

**CONSIDERANT** le courrier de Madame MARRE Michèle demandant la mise à disposition d'une place de stationnement sur le parking communal du Moulin, sis promenade Sancert, durant la durée des travaux de la rue Nowak – rue des Lilas.

**DECIDE**

**ARTICLE 1 – OBJET**

Il est autorisé la location d'une place de stationnement sur le parking du Moulin de Moissac au profit de Madame Michèle MARRE demeurant 23 rue Wladislas NOWAK.

**ARTICLE 2 – DUREE**

La convention de location est conclue pour une durée d'un (1) mois à compter du 10 octobre 2024, elle se renouvellera par tacite reconduction pour une même période jusqu'à la fin des travaux.

**ARTICLE 3 – CONDITIONS FINANCIERES**

Loyer mensuel, payable d'avance, de vingt euros (20 €) pour un emplacement.

**ARTICLE 5 – FORMALITE**

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

**ARTICLE 6 – APPLICATION**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 8 octobre 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Romain Lopez', is written over the official stamp.